

LA PERCEUSE

Ce dépliant est destiné à tous ceux qui utilisent les machines à percer les métaux.

Environ un millier d'accidents du travail se produisent annuellement lors de l'utilisation de perceuses. Ces accidents surviennent généralement sur des petites machines d'établi ou à colonne mises à la disposition de tous.

Ces accidents sont généralement la conséquence de :

- un aménagement inadapté du poste :
 - absence d'accessoires qui permettent de maintenir correctement la pièce à usiner,
 - désordre : les accessoires, s'ils existent, ne sont pas rangés et l'ouvrier ne les trouvant pas, s'en passe,
- un mode opératoire inapproprié ou dangereux,
- une formation ou un apprentissage insuffisant (manque d'expérience des utilisateurs),
- une absence de protection collective ou individuelle :
 - absence de protecteur sur courroies, poulies, engrenages, broches, outils,
 - vêtements non ajustés, absence de lunettes pour certains travaux.

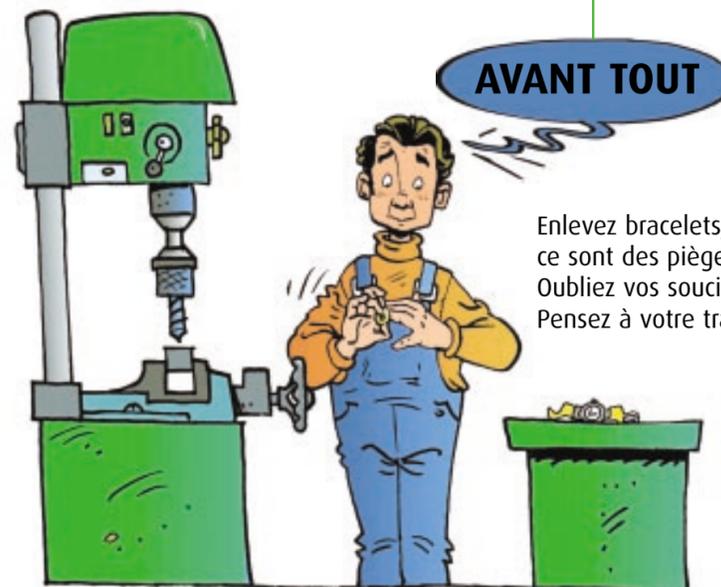
LE SAVEZ-VOUS ?...

Année	Accidents avec arrêt	Accidents avec IP*	Journées perdues avec IT*	Somme des taux d'IP*
1995	968	130	32 001	808
1999	914	74	30 046	535

La durée moyenne des incapacités de travail est supérieure à 32 jours.
90 % de ces accidents intéressent les membres supérieurs (mains, bras).
5 % intéressent la tête.

IP : incapacité permanente. Taux d'IP : taux d'incapacité permanente
*IT : incapacité de travail

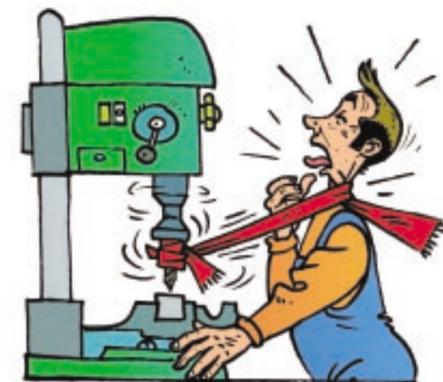
LA PERCEUSE



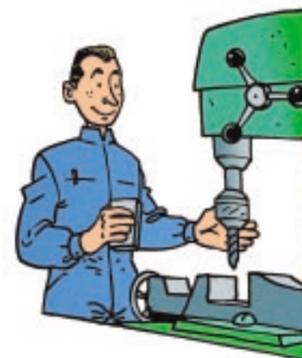
AVANT TOUT

Enlevez bracelets, montre, alliance, ce sont des pièges. Oubliez vos soucis personnels. Pensez à votre travail.

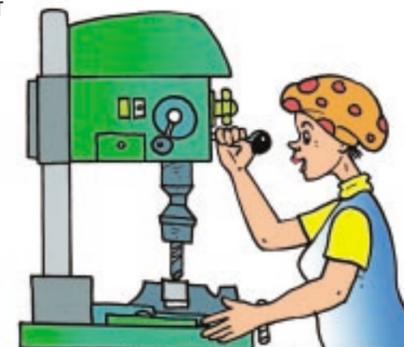
LA PERCEUSE



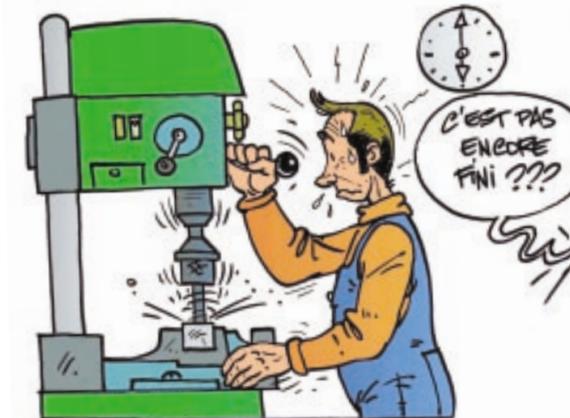
TOUT CE QUI PEND... RISQUE D'ÊTRE PRIS.
PORTEZ DES VÊTEMENTS AJUSTÉS ET DES COIFFES



Il n'est pas conseillé de porter des gants pendant l'usinage. Réservez-les aux opérations de nettoyage. Pour toutes les opérations présentant des risques de coupure, brûlure, pincement, il est conseillé de porter des gants de protection.



LA PERCEUSE

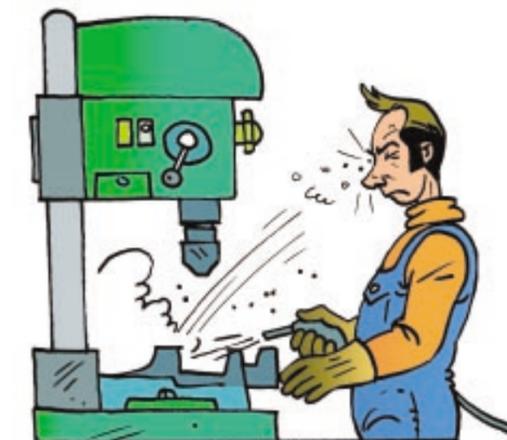


LA PRÉCIPITATION FAIT RAREMENT GAGNER DU TEMPS

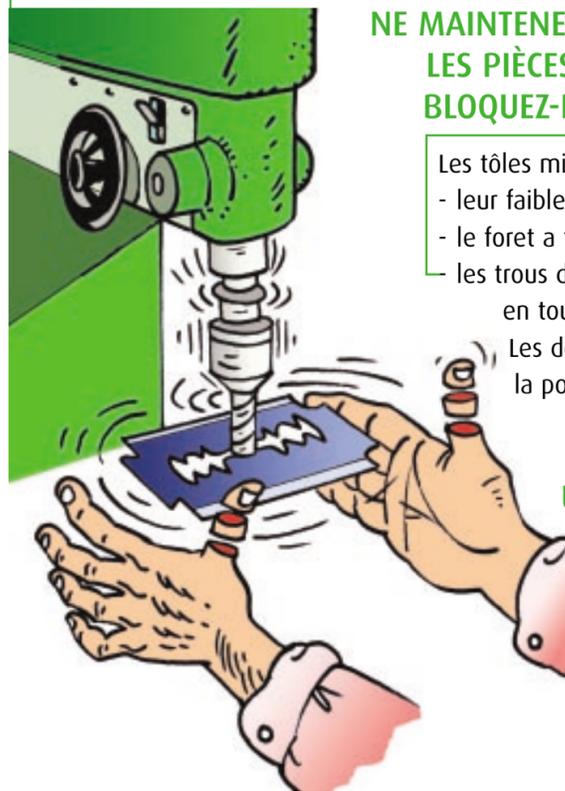
L'outil chauffe, il s'émousse, il faut le réaffûter. Le travail est mal fait. Les risques d'accident sont multipliés.

POUR LE NETTOYAGE

Attention à la soufflette. Portez des lunettes pour le nettoyage à l'air comprimé. Mieux, utilisez le pinceau.



LA PERCEUSE



NE MAINTENEZ JAMAIS LES PIÈCES À LA MAIN, BLOQUEZ-LES SOIGNEUSEMENT

- Les tôles minces sont les plus dangereuses :
- leur faible épaisseur les rend coupantes,
 - le foret a tendance à plonger en débouchant,
 - les trous déportés augmentent les risques car la pièce, en tournant, décrit un grand cercle.
- Les doigts, les poignets, les avant-bras et même la poitrine sont particulièrement exposés.

UTILISEZ DES MONTAGES, DES BRIDAGES

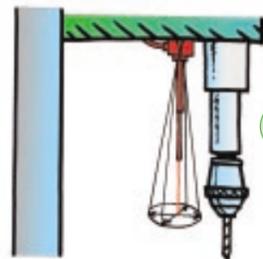
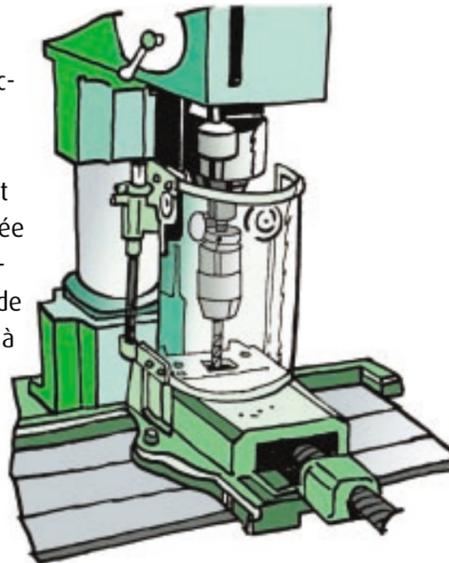
- Support pour pièce dénivelée et flexible.
- Guidage pour percer de petits trous sur une douille mince.



LA PERCEUSE

Il existe des protecteurs efficaces qui limitent considérablement les risques

Il demeure pratiquement des cas où la protection par obstacles – seule véritable méthode de protection – ne peut être mise en œuvre. Il est alors impératif que la commande d'arrêt d'urgence puisse être très facilement actionnée ou, mieux encore, soit inévitablement actionnée, même indépendamment de la volonté de l'opérateur, si un début d'entraînement vient à se produire. Pour cela, on peut utiliser un dispositif d'arrêt d'urgence à commande par tige "sensible" (voir figure ci-dessous). Celui-ci pourrait également améliorer la protection obtenue par un protecteur télescopique frontal rétractable en plaçant la tige "sensible" entre la broche et la colonne de la perceuse.



Tige "sensible" actionnant un contact à ouverture lorsqu'elle est écartée, dans n'importe quelle direction, de sa position d'équilibre.

LA PERCEUSE

RÉGLEMENTATION

Les perceuses utilisées dans les entreprises, quelle que soit leur date d'acquisition, doivent respecter les prescriptions techniques fixées par les articles R. 233-15 à R. 233-30 du code du travail et/ou être maintenues en état de conformité avec les règles de conception applicables lors de leur première mise en service.

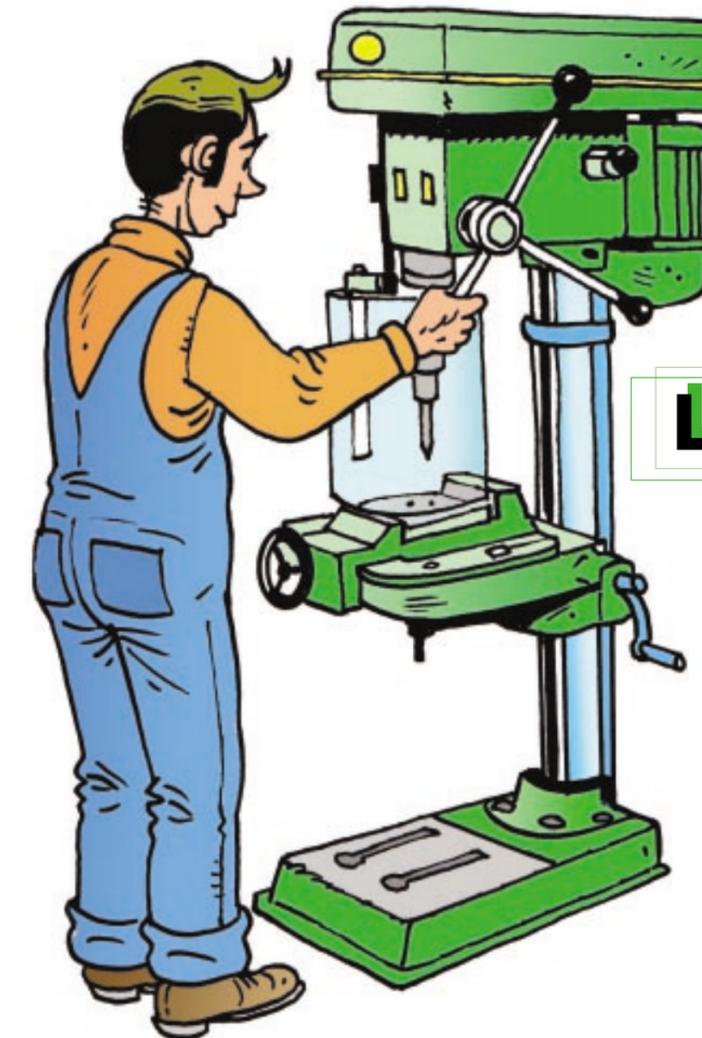
En ce qui concerne les perceuses, les exigences se résument, pour l'essentiel, à :

- mettre en place un dispositif de protection adapté autour de la zone de travail,
- équiper la machine d'une protection à manque de tension de manière qu'elle ne puisse se remettre seule en marche lors du rétablissement du courant après une coupure accidentelle.

En principe, les machines vendues depuis le 1^{er} avril 1981 devraient être conformes à ces exigences qui étaient incluses dans les décrets n° 80-543 et 80-544 du 15 juillet 1980.



INRS



LA PERCEUSE

DANGERS

PRÉVENTION